



## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

N° 16.2021

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal :	29				
En exercice :	29				
Qui ont pris part à la délibération :	27	Pour : 27	Contre : 0		

*Date de la convocation :* 18 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer municipal, rue Jean Jaurès, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRÉ, Maire.

**Présents :** M. ANDRÉ. Mmes ANDREU. BALAGUE. M. BECHENY. Mmes CHALLAL. CHALLET. CLAIREFOND. M. DEBUISSER. DUBLIN. FERRARI. Mme FOISSAC. MM. FRIGOUL. IGOUNET. JAMMES. MANERO. Mme MERLE-JOSE. M. MUSARD. Mme PONS. MM. RAFAZINE. TALBOT. Mme TOULY. MM. TOURNIER. VALMY.

**Pouvoir(s) :** Mme ARMENGAUD à M. ANDRÉ. Mme FABREGAS à M. BECHENY. Mme OVADIA à Mme PONS. M. THOMAS à M. MANERO.

**Absent(s) excusé(s) :** Mmes ARMENGAUD. DENES. Mme FABREGAS. Mme OVADIA. M. THOMAS. Mme VIGNE.

**Secrétaire de séance :** M. MANERO.

### **Objet de la délibération : DISPOSITIF CHATS LIBRES : APPROBATION CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS**

**Exposé :**

Un couple de chats non stérilisé peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans.

Début novembre 2020 une capture des chats errants via la fourrière animale était prévue sur la commune. Suite aux nombreux retours des administrés et défenseurs de la cause animale sur les réseaux sociaux, la commune a décidé de stopper toute action de capture pour le moment, afin de se donner le temps de réfléchir aux possibilités qui s'offrent à elle sur cette question.

Le Maire peut gérer la surpopulation féline de façon respectueuse des animaux, conformément aux dispositions de l'article L211-27 du Code rural et de la pêche maritime avec le dispositif dit « Chat libre ». Ce dispositif ne constitue pas une obligation mais permet de faire capturer les chats non identifiés qui vivent en groupe pour les stériliser, avant de les relâcher sur les lieux de capture. Cette pratique permet de respecter la sensibilité de nos concitoyens devant la vie des animaux de compagnie.

Parallèlement, d'une part, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc. D'autre part, elle enrayer le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité.

A cet effet, la municipalité doit conclure une convention avec une association de protection animale, afin de fixer la nature, les conditions et les honoraires des prestations vétérinaires ainsi que le suivi sanitaire de ces populations félines.

La municipalité d'Aucamville s'est rapprochée de l'association Un Avenir Pour Eux en raison de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

Un montant plafond annuel d'intervention a été fixé à 1 000 euros avec une clause de revoyure à 6 mois.

**Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu l'article L. 211-27 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 27 janvier 2021,

Vu le projet de convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec l'association Un Avenir Pour Eux annexé,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1 :** d'approuver la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec l'association Un Avenir Pour Eux.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Article 3 :** d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Le Maire,  
Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20210325-25032021\_16-DE  
Reçu le 29/03/2021  
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard  
d'ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=  
0002 21310022500019,OU=MAI  
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=  
#0C144E545246522D323133313  
0303232353030303139,O=MAIR  
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL  
BAN CEDEX,C=FR  
29/03/2021

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE